



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>35170</b>	De <b>Mme Isabelle Santiago</b> ( Socialistes et apparentés - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> > Mise en concurrence de la ligne 3919	<b>Analyse</b> > Mise en concurrence de la ligne 3919.
Question publiée au JO le : <b>22/12/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur l'avenir du 3919, ligne d'écoute nationale Violences femmes info, suite à l'annonce d'une procédure de marché public avec ouverture à la concurrence à l'occasion de son extension 24 heures sur 24. Lancé en 1992, le 3919 est, depuis sa création, géré par la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) et ses associations partenaires, avec une efficacité et une qualité d'écoute reconnues. En effet, bénéficiant d'une expérience de plus de 30 ans, et malgré une quantité d'appels très conséquente (900 appels par jour en moyenne lors de la première période de confinement), la FNSF et ses partenaires ont su développer synergies et compétences leur permettant de conseiller et d'orienter les femmes vers les dispositifs les plus adaptés. Dès lors, la décision gouvernementale de lancer une procédure de marché public à l'occasion de l'extension du dispositif semble parfaitement inopportune tant elle fragiliserait une organisation particulière dont la mission d'intérêt général ne peut s'inscrire dans une logique privée. *In fine*, la qualité de la prise en charge des femmes victimes de violences pourrait être remise en cause, ce qu'on ne peut accepter. De plus, si la FNSF sollicite effectivement l'extension de l'écoute 24 heures sur 24 depuis les années 1990, celle-ci milite pour que cette amplification soit réalisée *via* un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), avec renforcement de la subvention allouée, et non *via* un marché public qui provoquera une privatisation inévitable du système. Aussi, elle souhaite connaître les raisons pour lesquelles le Gouvernement persiste dans cette voie au risque de déshumaniser et de dégrader un service aussi efficace qu'essentiel.